

ABONNEMENT.

Saumur : 30 fr.
Un an : 36
Six mois : 18
Trois mois : 9
Poste : 35 fr.

On s'abonne chez tous les Libraires : A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A. EWIG, Rue Talboul, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : 20 c.
Réclames : 30
Faits divers : 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAYAS-LAFFITE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 Novembre 1877.

Bulletin politique.

Le ministère n'a que des paroles de paix et de conciliation, et du premier coup la Chambre l'écrase dans son berceau. Que lui reproche-t-elle? Rien, puisqu'il n'a rien fait encore.

L'esprit inconstitutionnel qui anime les députés républicains a encore été mis en évidence d'une autre manière. A M. Welche disant : « La Constitution a divisé le Parlement en deux Chambres ayant des droits égaux », M. Gambetta a répliqué : « Différents et nullement égaux ».

La gauche veut donc détruire la Constitution, et M. Floquet a demandé hardiment la réunion d'un Congrès. Nous ne saurions trop insister sur les manœuvres inconstitutionnelles de la Chambre ; la gravité du conflit peut faire craindre que la question ne soit tranchée par la force, et il importe de montrer d'avance qui le premier a violé la loi.

En face de cette violente attaque de la Chambre, chacun se demande : que fera le Maréchal? Samedi soir, à la réception de l'Élysée, M. de Mac-Mahon affirmait qu'en constituant le nouveau ministère, il était animé d'intentions conciliantes ; sans vouloir faire acte de concession, il entendait faire acte de concession.

« La Président de la République vous demande, Messieurs, de nous aider dans cette œuvre d'apaisement... La Constitution passera intacte de nos mains dans celles de nos successeurs le jour où le Président de la République jugera les dissentiments suffisamment apaisés pour prendre un ministère dans le Parlement. »

« J'ai offert, disait le Maréchal à ses invités, un armistice qui permit de préparer un traité de paix. La Chambre me répond par une violente déclaration de guerre, je ne peux que l'accepter. Toute concession serait maintenant une capitulation. En repoussant mes avances, la Chambre des députés m'a fait un devoir de dignité et d'honneur de reprendre mon poste de combat. »

C'est le Moniteur qui nous donne ces intéressantes informations. Mais comment soutenir la guerre? Dans un message qui sera lu au Sénat, le Maréchal, nous dit-on, signalera le vote de la Chambre comme inconstitutionnel et insistera sur la nécessité de procéder à l'examen du budget.

Comment le Sénat accueillera-t-il ce message? Nous avons déjà entendu M. d'Audiffret-Pasquier déclarer que le Sénat n'est pas juge des actes de la Chambre ; il ne peut, d'après lui, se prononcer que sur une demande de dissolution.

Le Sénat devra accorder la dissolution, sous peine d'amener le Maréchal à donner sa démission.

Mais la démission du Maréchal nécessite la réunion d'un Congrès ; c'est la fin de la Constitution, la suppression du Sénat lui-même.

Il nous paraît donc difficile que le Sénat expose le pays aux dangers résultant de l'omnipotence d'une Convention républicaine. Cependant nous devons constater que les organes du groupe constitutionnel sont fort opposés à une nouvelle dissolution.

Le Soleil repousse aussi l'idée d'une dissolution, sous prétexte que la dissolution ne serait pas une solution.

Sans doute, ce ne serait pas une solution, mais la démission du Maréchal en serait-elle une? Est-ce que le Soleil et ses inspireurs prépareraient l'avènement d'un nouveau président, qu'ils n'oseraient pas nommer? L'élection de M. d'Audiffret-Pasquier ou de tout autre ne serait pas non plus une solution.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Au début de la séance d'hier mardi, présidée par M. Grévy, M. Gaslonde dépose un projet relatif à la nomination d'une commission chargée d'étudier la révision de la législation sur les patentes. Cette proposition n'est pas accueillie, ce député n'étant pas encore validé.

M. Cochery, rapporteur de la commission du budget, dépose le rapport relatif au projet de loi sur la régularisation des décrets qui ont ouvert des crédits supplémentaires pendant la vacance de la Chambre. Le rapport conclut à frapper d'illégalité tous ces décrets.

La Chambre continue la vérification des pouvoirs.

A Versailles, tout est mystérieux à droite comme à gauche. Les gauches réunies trois fois depuis lundi se demandent : Qu'est-ce qu'on va nous faire?

On prête à M. Baragnon l'intention de mettre la majorité en demeure de dire si oui ou non elle entend tenir bientôt compte du désir du gouvernement et du pays en ce qui touche au vote du budget.

La commission du budget tient secrètes les résolutions qu'elle a pu prendre.

M. de Marcère est en conférence dans la salle des Pas-Perdus avec M. Clémenceau. On sent qu'il y aura quelque chose. Mais quoi? Ce pourrait être le dépôt du rapport sur la demande de crédits extraordinaires.

Cette demande serait repoussée, et ce serait le moment aigu du conflit. Ce qui pourrait retarder le dépôt de ce rapport, ce serait la crainte des gauches de voir le gouvernement demander jeudi au Sénat la dissolution.

La droite royaliste s'est réunie lundi soir rue Castellane. Les sénateurs de la droite se sont réunis fréquemment chez M. de La-reinty.

Si le rapport sur la proposition Ferry conclut à la prise en considération, les droits du Sénat demanderont l'élection des commissaires d'enquête au scrutin de liste.

Le Duc Decazes a obtenu un délai de huit jours pour pouvoir apporter la réfutation aux pièces qui combattent son élection.

Malgré le soin avec lequel le nouveau ministère avait été composé de personnes prises en dehors des camps parlementaires, la modération du gouvernement n'a pas rencontré dans la Chambre un accueil conforme aux intérêts du pays.

L'ordre du jour préparé par le comité des dix-huit et adopté avec une aveugle discipline par toute l'opposition, a repoussé le nouveau ministère avant même qu'il ait pu agir.

On oublie peut-être beaucoup trop que l'on devient certainement plus capable de diriger un ministère après dix ou vingt ans de services dans le même ministère que pendant quatre ou cinq mois de campagne électorale pour se faire nommer sénateur ou député.

Suffit-il donc d'avoir été avocat ou médecin avec plus ou moins de clientèle?

Suffit-il surtout de devenir candidat à la députation faute de clients, pour avoir toutes les capacités, tous les mérites, tous les droits à devenir ministre?

Que le pays, dit la Défense, sans se dissimuler les dangers menaçants qui résultent de l'attitude ouvertement hostile de la Chambre, continue à compter cependant sur l'énergie du Maréchal, plus résolu que jamais à défendre les intérêts conservateurs.

En réponse aux observations des députés de la gauche, qui se plaignent très-vivement que le Maréchal ait pris un ministère dont aucun membre n'appartient au Parlement, on peut faire remarquer que le premier ministre de l'intérieur désigné au Maréchal par la majorité républicaine issue du scrutin de 20 février 1876, fut M. Ricard, lequel, lui non plus, n'était alors ni député, ni sénateur.

M. Ricard, un refus du suffrage universel, puisqu'il avait été battu dans la circonscription des Deux-Sèvres, où il se présentait, ne fut élu sénateur inamovible que plusieurs jours après, à la sollicitation personnelle du Maréchal, qui avait engagé la droite à ne pas faire échouer la candidature sénatoriale de M. Ricard.

Les gauches ont donc aujourd'hui fort mauvaise grâce à critiquer la composition du ministère actuel, sous le prétexte que ses membres ne font pas partie de l'une des deux Chambres.

On lit dans l'Assemblée nationale :

« Le grand avantage du ministère extraparlémentaire du 23 novembre, c'est qu'il n'a pas à se préoccuper de l'ordre du jour voté ab irato par une majorité intraitable et qu'il n'a plus qu'à se mettre résolument au travail en s'appuyant sur la majorité du Sénat, plus décidée que jamais à braver la Révolution et les révolutionnaires de la Chambre basse. »

« Ceux-ci ont assumé sur eux toute la responsabilité des embarras qui vont surgir et qu'un peu de bonne volonté de leur part eût épargnés au pays. »

« En s'unissant à un ministère d'affaires pour faire celles de la France, cette majorité eût immédiatement ramené le calme et la confiance dans le monde commercial, qui, grâce aux députés de la gauche, va subir tous les inconvénients d'une fin d'année orageuse et tourmentée. »

« Mais c'est à ces aveugles électeurs du monde commercial qu'on pourra dire : « Vous l'avez bien voulu ! » Les avertissements ne leur ont pas manqué. Par une étrange aberration, ils se sont figuré qu'en s'attaquant au pouvoir établi ils rassureraient tous les intérêts. Le contraire devait arriver. Ils doivent subir la loi qu'ils ont faite eux-mêmes. Patere legem quam ipse fecisti. »

« Les républicains de la veille et du lendemain s'évertueraient à prouver que la République est incompatible avec le caractère français, qu'ils ne réussiraient pas mieux. Cet ordre du jour du 24 est peut-être le coup le plus mortel qui ait pu être porté jusqu'ici au régime républicain. Quand ce régime permet à un petit groupe d'exaltés d'étouffer les aspirations et les intérêts d'un grand pays sous les mesquines rancunes de quelques inconnus que la loterie d'une élection a revêtus tout à coup d'un mandat législatif et dont le premier acte est de violer la loi fondamentale du pays, ce régime est condamné par le bon sens des classes éclairées, et ne peut manquer de l'être tôt ou tard par l'instinct des classes laborieuses. »

« En attendant, celles-ci seront assez crédules pour accuser de la crise dont elles souffrent le gouvernement, qui fait tout au monde pour la conjurer, et qui se heurte sans cesse au mauvais vouloir d'une opposition qu'aucune concession ne peut calmer, qu'aucune bonne raison ne peut convaincre. Et quand on songe que le défenseur le plus autorisé de ce malencontreux ordre du jour est précisément un obscur avocat, M. Floquet, qui n'est arrivé à la renommée qu'en insultant au Palais-de-Justice l'empereur de Russie, à ce moment l'hôte de la France, on peut juger du degré de sagesse politique qui dirige aujourd'hui l'opposition. »

« En même temps que les députés de la gauche, malgré les éloquentes protestations de M. Numa Baragnon, lançaient contre le pouvoir exécutif une déclaration de guerre dont la première conséquence sera d'aggraver la crise commerciale et financière, la gauche du Sénat avait la naïveté de vouloir faire nommer une commission pour rechercher les causes de la détresse à laquelle sont en proie le commerce et l'industrie. »

« Les causes ! On n'a plus à les rechercher, elles sont toutes trouvées. Que ces honorables sénateurs, dont la sollicitude est fort louable assurément, mais que l'esprit de parti aveugle étrangement, ouvrent enfin les yeux à l'évidence et jettent un regard attentif sur la Chambre des députés. C'est là qu'ils trouveront le nœud de la question dont ils cherchent au loin la solution. »

Le Figaro dit que ce n'est malheureusement ni la raison ni le bon sens qui régissent la politique présente. Aussi la majorité va-t-elle accueillir le nouveau ministère comme un ministère de combat, sans avoir égard à la pensée d'apaisement qui a déterminé le choix d'un cabinet entièrement composé d'hommes spéciaux.

« Rien de comique comme leur dédain à l'égard des nouveaux ministres. Un député, à la bonne heure, cela a la science infuse ! Le suffrage universel, en le choisissant, le dote d'aptitudes multiples ; mais un inspecteur des ponts et chaussées, un magistrat, des chefs de service, chevilles ouvrières de notre administration !... Fi donc, qu'est-ce que cela ? M. Gambetta a pu, en son temps, cumuler l'intérieur, la guerre, les finances et





